



LA BONNE PAROLE

Sommaire

Entre nous—Notre revue. *Georgette Le Moyne*
Chronique des œuvres
Le coin du Travail:
Le juste salaire minimal *L.-E. Trudeau, O. P.*
L'Etoile des Mages.....*Paulina*
Complainte *André Rivoire*
Pour le foyer:
La première éducation.....*Albert Leclère*
L'Artilleur à peur.....*Pierre l'Ermite*
La bienheureuse Jeanne d'Arc. *A. Bessières*
Les cercles d'études:
Rapport du Cercle N.-Dame. *M.-A. Madore*
L'Enquête *Andrée Jarret*
Notre Courrier
Livres à lire



LA BONNE PAROLE

REVUE MENSUELLE

Ce qu'elle est :

- un LIEN qui sert à unir d'esprit et de cœur les Canadiennes-françaises ;
- un FOYER d'où rayonne sur tous les domaines de l'activité féminine lumière et chaleur ;
- un CENTRE où se rencontrent les bonnes volontés désireuses de se dévouer avec plus d'efficacité aux œuvres nationales ;
- un MOYEN de propagande pour la diffusion des principes catholiques d'action sociale ;
- un ORGANE indispensable à l'œuvre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, d'abord auprès des diverses associations qui la composent et des comités par lesquels elle agit ; puis auprès des œuvres nationales étrangères qui font comme nous partie de l'Union Internationale des Ligues Catholiques féminines.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Canada et Etats-Unis..... \$1.00 par an.
Union postale..... \$1.30 par an.

Un *escompte* de 50% est accordé aux membres des associations professionnelles, des Fédérations paroissiales et des communautés religieuses.

Tous les abonnements sont payables à l'avance en janvier et doivent être envoyés au

Secrétariat de la F. N. St-J.-B.

Chambre 3, Monument National.

Boul. St-Laurent, Montréal.

Heures de Bureau : 9 a. m., à 1 p. m. Tel. Main 7122

TOUTE PERSONNE

peut concourir à l'œuvre de la
"Bonne Parole:"

1. En s'y abonnant ;
2. En lui procurant de nouveaux abonnés ;
3. En la faisant lire ;
4. En lui apportant une collaboration littéraire ;
5. En sollicitant des annonces à son intention.

La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste

Fut fondée en 1907 et incorporée en 1912 pour grouper toutes les associations féminines canadiennes-françaises catholiques en vue d'une action commune dans les questions d'intérêt général.

Aumônier: Sa Grandeur Monseigneur Bruchési

Présidentes d'honneur: Lady Gouin
M^{me} L.-F. Béique

Bureau de direction: Prés.: M^{me} H. Gérin-Lajoie; Sec.: M^{lle} G. LeMoine; Trésorières: M^{me} Choquet et M^{lle} M.-R. Boulais. Membres: M^{mes} T. Bruneau, Eug. Desmarais, D.-N. Germain, W. Huguenin; Miles M. Anclair, M.-C. Daveluy, M.-J. Gérin-Lajoie, Laime; S. Récauld.

SOCIÉTÉ FÉDÉRÉES

Les dames patronnesses des œuvres suivantes:

Inst. des Sourdes-Muettes
Crèche de la Miséricorde
Nazareth
Hôpital Nore-Dame
Hôpital Ste-Justine
Hôpital St-Joseph
La Providence et
Les Incurables

Fédération paroissiale de:

l'Enfant-Jésus
T. S. Ncm de Jésus,
Maisonneuve.

Saint-Henri
Saint-Vincent-de-Paul
La Nativité d'Hochelega
Saint-Arsène
Immaculée Conception
Saint-Pierre
St-J.-Baptiste de la Salle

Saint-Anselme
Ste-Philomène de Rosemont
Sacré-Cœur
Sainte-Hélène
Saint-Eusèbe
Sainte-Clotilde
N.-D. du Perpétuel Secours,
Ville Emard.
Saint-Stanislas de Kostka

Le Foyer
Les écoles ménagères
Cercle d'études N.-Dame
" des Fermières de la province de Québec

Association des:

Institutrices catholiques
emp. de manufacture
emp. de magasins
emp. de bureau
femmes d'affaires

L'Assistance maternelle

Chaque œuvre particulière par son affiliation à la Fédération, fortifie et étend son influence propre.

PRINCIPALES ŒUVRES AU CRÉDIT DE LA FÉDÉRATION ET DE SES FILIALES

- Fondation des Associations professionnelles
- Fondation des Fédérations paroissiales
- Etablissement de Caisse de Secours
- Etablissement de Cours d'Enseignement Ménager ..
- Comité de lutte contre l'alcoolisme
- Amendements à la loi des licences
- Législation en faveur des Institutrices et des employées de bureau
- Comité des questions domestique
- Comité de lutte contre la mortalité infantile
- Fondation de "Gouttes de Lait"
- Participation aux expositions pour le bien-être de l'enfance
- Comité de lingerie d'autel et décoration d'église lors du Congrès Eucharistique
- Pèlerinage à Lourdes et à Rome
- Affiliation à l'Union Internationale des Ligues catholiques féminines
- Fondation de la Bonne Parole
- Comité du "Denier National"
- Comité des questions civiques
- Comité de la Croix Rouge
- Comité du Fonds Patriotique
- Comité de l'Assistance par le travail
- Comité permanent d'étude.

N. B. — On peut devenir membres de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste en s'inscrivant à son secrétariat: Ch. 3, Monument National.



ENTRE NOUS

NOTRE REVUE

La *Bonne Parole* aura bientôt sept ans.

Née du désir très sincère de faire le bien, elle a grandi rapidement; sympathique et bonne conseillère, elle a vite appris le chemin des cœurs et pénétré dans l'intimité des foyers.

Elle voyage déjà beaucoup, notre modeste revue, et chaque mois, elle s'en va par tout le Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Grèce, en Espagne, au Portugal, au Brésil, dans la République Argentine et dans l'Uruguay.

A cause de ses nombreuses relations; afin de sauvegarder l'honneur canadien-français, qu'elle porte un peu à l'étranger; parce que la mode se fait exigeante et qu'il faut bien qu'elle suive la mode si elle ne veut pas être dédaignée à côté de ses sœurs mieux mises qu'elle nous avons songé à lui faire avec l'an neuf, une toilette neuve, qui la rendra agréable aux yeux comme elle l'est à l'esprit. Mais la vie coûte cher, même celle des revues, quelque modestes qu'elles soient, et quelque nombreux que se fassent les dévouements qui lui viennent en aide.

Aussi, toutes ses amies approuvent que l'on mette en pratique une résolution qui fut passée à son égard avec enthousiasme, il y a deux ans à une table de banquet; lors d'un bien beau congrès, et qui avait pour objet l'augmentation de son prix d'abonnement.

Ses amies sincères voudront encore faire une propagande active, intelligente et généreuse, qui fera pleuvoir au secrétariat les abonnements nouveaux.

"Il y a déjà tant de revues, de tous les genres et de si jolies," diront plusieurs.

C'est vrai, mais il n'en est aucune qui représente aussi complètement, aussi spécialement les intérêts de la Canadienne française, que la *Bonne Parole*.

C'est ce que nous explique gracieusement d'ailleurs, le dessin de la couverture.

Assise en pleine lumière, une femme tient une plume, prête à la laisser courir sur les feuillets qui reposent sur ses genoux.

Pour qui écrira-t-elle... qu'écrira-t-elle?

Recueillie, elle écoute longuement ce qui chante dans son cœur. Une musique douce s'élève de son âme et traduit confusément les sentiments qui s'y pressent.

Parmi tous ces accents il en est un d'une mélodie particulière, qui revient sans cesse, qui couvre les autres et qui séduit. D'instinct c'est à ce dernier que s'arrête son cœur de femme, car ce chant suave, pénétrant qui l'attire si impérieusement, exprime de tous les mouvements de son âme le plus sublime, celui de l'amour du prochain.

Mais ce prochain, qui sera-t-il?

A côté d'elle paraît alors la nette vision des deux êtres envers qui pourra le mieux se réaliser son idéal de charité.

C'est une maman qui enveloppe son bébé d'un regard soucieux mais plein d'amour; c'est une petite ouvrière qui se livre courageusement à sa tâche quotidienne.

Par la maternité et le travail: quelle noble et utile façon d'aider à la grande reconstruction nationale dont on parle tant!

Oh! oui, et elle écrira cette femme à qui Dieu a donné quelque talent, pour celles de ses sœurs qui ont généreusement accepté la vie sous ces deux formes, avec toutes les souffrances qui s'y rattachent. Pour elle donc chaque mois, se fera entendre le chant qui berce, la bonne parole qui éclaire, qui fortifie, qui relève...

Le rôle de notre revue ne serait qu'imparfaitement rempli toutefois, si, fidèle interprète des pensées et des sentiments de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, elle ne cherchait, en même temps qu'elle pansé les blessures, à susciter et à former des apôtres.

C'est pourquoi avec une grande ardeur elle va encore à la découverte des âmes apostoliques, qui s'ignorent elles-mêmes souvent, et leur indique la voie en répandant un peu plus de lumière dans les esprits, et, dans les cœurs, une plus vive chaleur.

A l'aurore de l'année nouvelle, nous venons donc vers vous, amies lectrices, avec une petite prière sur les lèvres. La Fédération a besoin d'une légion d'apôtres pour la seconder dans son action auprès des fédérations paroissiales, dans ses associations professionnelles, ses cours d'enseignement ménager, ses comités de langue française et de lutte contre la mortalité infantile son bureau de enseignements confidentiels, son comité de la *Bonne Parole*, dans toutes ses autres œuvres enfin, qui couvrent la ville.

C'est dans ce but de recrutement et de formation aux œuvres, qu'elle fondait l'an dernier son Comité Central d'étude, où les femmes d'œuvres sont venues en grand nombre, mais pas assez encore pour pouvoir répondre à toutes les demandes de dévouements que l'on adresse sans cesse à la Fédération.

Si la Fédération pleine d'ardeur peut lancer l'appel, stimuler notre zèle, nous ouvrir la voie, il est une chose pourtant qu'elle ne peut faire pour nous: c'est de *vouloir*.

Et elle vient aujourd'hui vous demander de *vouloir*, nous rappelant que c'est par la volonté qu'on s'élève au-dessus de la vie inférieure; que c'est par la volonté, notre bonne volonté à répondre à sa prière, et à nous inscrire à son secrétariat, que nous pourrons aussi faire notre part de bien dans l'œuvre nationale qu'elle poursuit.

Georgette LeMoyné.

Chronique des Oeuvres

Cercles de Fermières. — Depuis tantôt six ans que l'œuvre des Cercles de Fermières est née en notre province, nous avons à maintes reprises accueilli l'énoncé de vœux en harmonie avec le nôtre : celui de voir naître un jour une revue qui soit à nous, consacrée uniquement aux intérêts professionnels de la bonne fermière.

Ce rêve de nous toutes, mes chères lectrices, devait donc se réaliser par un effet de votre persévérance et de votre dévouement. Et vous avez compris que l'heure était venue de lui donner une forme vivante à la suite de vos assises générales d'octobre dernier.

Le premier congrès des Cercles de Fermières aura donc déterminé plusieurs mouvements heureux. Et celui de la revue qui naît aujourd'hui est une garantie de la survivance des autres. En effet, pour que nos Cercles ne perdent pas de vue un seul article du programme d'étude et d'action qu'ils se sont tracé, il était nécessaire de trouver une "voix" qui vint leur rappeler, de temps à autres, les engagements d'honneur et fournir les moyens de les mettre en pratique.

"La Bonne Fermière" apportera donc aux directrices des Cercles des suggestions et des idées qui aideront à leur initiative fructueuse et dévouée. Aux membres, elle indiquera les méthodes modèles et pratiques de procéder dans les soins du ménage et de la vie intérieure aussi bien qu'aux travaux agricoles féminins du potager, de la basse-cour, du rucher et des parterres. A toutes, elle tâchera de faire aimer mieux l'existence en la rendant meilleure, c'est-à-dire mieux remplie d'œuvres chrétiennes, utiles à la famille et à la race.

Notre revue n'a pas la prétention de faire beaucoup de bruit ; elle aspire plutôt à faire un peu de bien. C'est dire qu'elle s'engage à ne point sortir de son domaine naturel qui est le seul intérêt de la classe féminine rurale. Mais si Dieu prête vie à cette "voix" naissante, nous avons le ferme espoir qu'elle prendra de l'ampleur dans le concert universel qui proclame la mission historiquement glorieuse de la femme canadienne-française.

Yolande

(La Bonne Fermière)

Comité d'étude. — Le comité d'étude a repris ses assemblées le 22 janvier dernier. M. l'abbé Dupuis a adressé la parole sur un sujet de toute première importance : le rôle de l'enseignement ménager dans l'éducation des filles. M^{lle} Anctil a parlé de quelques détails pratiques de cet enseignement. Son expérience dans la matière lui donne une autorité incontestée.

Le 26 février aura lieu la prochaine réunion à la chambre 6, du monument National, à 3 heures précises. Il s'agira de l'enseignement commercial à l'école

L'ENSEIGNEMENT PAR L'IMAGE

Nos lectrices sauront gré à Mademoiselle Berthe Le Moyne, d'avoir si intelligemment, et si gracieusement exprimé, d'un crayon si habile l'inspiration de notre œuvre.

La mère, l'ouvrière, la femme d'œuvre font en première page une trilogie admirable et parlante dont nous voudrions voir toujours l'harmonie se reproduire dans notre vie sociale.

Le Coin du Travail

Conférence prononcée devant l'association des Employées de Manufacture.

Mesdemoiselles,

Les convulsions sociales qui se produisent tant en Europe qu'en Amérique, inspirent de poignantes réflexions à tout homme qui pense.

Plus l'organisation ouvrière devient puissante, plus les œuvres d'assistance deviennent nombreuses et efficaces, et plus le conflit entre les différentes classes devient aigu. Il semble même que les antagonismes s'annoncent comme plus farouches encore pour demain. Et la parole du Comte de Mun : "Le progrès social a amené un déchaînement de barbares," est, certes, plus vraie aujourd'hui qu'elle ne l'était le 5 août 1911, jour où elle fut prononcée.

Faut-il donc renoncer au rêve que tant des nôtres ont fait d'instaurer la paix sociale? Non; seulement, il ne faut pas oublier que nul progrès matériel n'a d'efficacité s'il n'est vivifié par le ferment religieux et moral. C'est le recours au christianisme, à plus de christianisme, qui est la suprême ressource.

Or, Mesdemoiselles, si vous recherchez la raison de toutes ces perturbations sociales, vous admettrez bientôt qu'elle s'identifie presque toujours avec un seul et unique objet : le salaire. C'est la question du salaire qui trouble l'égoïsme du patron, et qui agite les colères de l'ouvrier. Aussi bien, en acceptant l'aimable invitation que me faisait dernièrement, mademoiselle la Présidente, ai-je pensé qu'une courte causerie sur ce sujet serait de nature à intéresser les membres de l'Association Professionnelle des Employées de manufacture. Je vous parlerai donc du salaire, non toutefois sans vous avoir, auparavant, exprimé ma reconnaissance et pour l'honneur qui m'est fait et pour le plaisir que j'éprouve d'être au milieu de vous. Et, sans plus tarder, j'énonce ainsi la thèse catholique du juste salaire.

"Le juste salaire minimal ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête."

Léon XIII, Ency. Rer. Nov.

Le droit de propriété étant reconnu légitime, nous disons que l'homme possédant une chose précieuse et appréciable, peut la vendre ou la louer pour une fin honnête. De même, maître de ses facultés physiques et ayant le domaine utile de ses membres, l'ouvrier peut, à titre de location, les offrir et les mettre au service d'un autre qui aura, lui, un capital, une usine, des machines à faire valoir. Si l'entente a lieu, c'est-à-dire si le capitaliste accepte l'offre de l'ouvrier, le contrat sera honnête et ne blessera en rien leur liberté.

Cependant, si d'une part, l'ouvrier fournit sa force, son travail, et assure au capitaliste le maintien de son œuvre, celui-ci, par contre, devra, pour établir l'égalité, lui payer du retour, et la somme qu'il donnera alors, en espèce ou en valeur sonnante, sera ce que l'on est convenu d'appeler le salaire.

Le salaire est donc le prix du travail fait par l'employé en faveur de l'employeur.

Maintenant fixé sur le sens du mot salaire, venons-en à l'énoncé de notre thèse et remarquons qu'il y est question de juste salaire et de salaire minimal. Nous établirons

donc, tout d'abord, ce que l'on entend par le juste salaire, puis dans une seconde partie nous étudierons le juste salaire minimal, et nous arriverons ainsi par une marche ascendante et graduée à la détermination du juste salaire minimal, à savoir, qu'il ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.

Qu'est-ce donc que le juste salaire?

À cette question, la science économique pure qui ne considère le travail que comme une fonction mathématique susceptible de plusieurs variables, se contente de répondre qu'il faut abandonner la question aux philosophes, et n'étudier que *les seules variations du salaire* courant. Mais pour nous qui tenons compte des prescriptions de la morale, un tel désintéressement ne saurait exister, et dirigé par les lumières que la vraie science de l'économie politique nous procure, nous exigerons plus et nous répondrons que ce juste salaire ne doit pas être ainsi laissé aux oscillations des différents facteurs qui agissent sur le taux du salaire courant, mais qu'il doit reposer sur quelque chose de solide, de droit, sur la justice. On définira donc le juste salaire le vrai prix du travail résultant à la fois et d'un pacte établi entre l'ouvrier et le patron, et de l'estimation commune.

Prouvons notre assertion.

Lorsque l'ouvrier vient offrir au capitaliste la force-travail dont il dispose, il offre en même temps, sinon explicitement du moins implicitement, la garantie suffisante pour assurer au patron la réussite de son œuvre. Bras, force et santé, d'un côté; capital, énergie et initiative de l'autre; entre ces deux hommes remplis d'un même zèle, travaillant pour une fin commune, *s'établit un rapport et un rapport tel, que la plus stricte justice les liera désormais l'un à l'autre et les obligera à des devoirs réciproques*. Mais si l'ouvrier fournit son activité, il faut reconnaître qu'avec son travail, s'épuisent ses forces, et que s'il ne voit à l'entretien de sa vie, il périra.

Un salaire devra donc lui être versé par lequel il réparera sa machine épuisée, salaire qui lui permettra ainsi de continuer l'œuvre commencée.

Cependant à raison de l'essence même de la justice qui exige l'équivalence entre les choses échangées, le salaire ne devra pas être déterminé *d'une manière provisoire seulement*, mais devra être *le vrai prix du travail*, car autrement il n'y aurait plus d'égalité entre le travail effectué et le prix payé, et partant la justice serait lésée.

C'est pourquoi consciencieux d'observer les règles de cette justice, l'ouvrier et le patron en *viendront à une entente* par laquelle ils fixeront un juste salaire et le vrai prix du travail reposera ainsi sur le pacte établi entre eux.

Cependant, avons-nous dit, le vrai prix du travail devra aussi reposer *sur l'estimation commune*.

En effet, si les objets échangés tirent leur valeur de ce qui les constitue intrinsèquement et extrinsèquement, le travail de l'ouvrier, de même, prendra sa valeur des causes qui le produiront et les circonstances qui l'entoureront, et pour mériter le vrai prix qui lui sera dû devra par conséquent, se régler d'après l'échelle que forment les *inégalités professionnelles*. Et c'est ainsi que pour un apprentissage long et coûteux, tel que celui de l'horlogerie et de la bijouterie, le salaire, pour être juste et vrai, devra contenir l'amortissement des sommes dépensées pour l'apprentissage. De même les risques et les inconvénients d'un genre de travail particulier influenceront sur le juste salaire proprement dit. Les mineurs, par exemple, qui s'exposent à de grands dangers, devraient rationnelle-

ment et justement être plus payés que les cultivateurs qui travaillent avec sécurité dans un milieu salubre et à la lumière du soleil. Nous pourrions ajouter encore que la confiance et la responsabilité nécessaires dans certaines professions; et l'estime ou la déchéance sociale qui s'attache à l'exercice de certaines fonctions, peuvent déterminer souvent une élévation de salaire.

Les économistes purs sont donc forcés ici, d'admettre que si nous aussi nous réglons notre marche d'après les variations du salaire courant, nous allons cependant plus loin qu'eux et nous exigeons que la plus stricte justice règle et préside à la convention établie entre le patron et l'ouvrier, et que le juste salaire, s'il résulte de ce pacte et de la variation du salaire courant, doit être avant tout et pardessus tout, *le vrai prix du travail* de l'ouvrier.

Mais, si cette divergence de la science économique pure, loin de nous nuire réellement nous a plutôt servi à établir la vraie science économique politique, il n'en est pas de même de l'opinion que nous rencontrons ici et qui forme l'objection à cette première partie de notre thèse.

L'école libérale qui a pour enseigne: *liberté individuelle absolue dans l'ordre économique*, a une toute autre manière de comprendre le juste salaire.

Exposons sa théorie, puis nous la réfuterons.

Appliquant dans l'ordre des intérêts matériels le grand "postulatum" de la liberté, et prétendant que le "self interest" amènera infailliblement l'homme libre à agir pour le plus grand bien du corps social, l'école libérale en déduit ce principe que le juste salaire *dépend uniquement du libre consentement des parties contractantes* et qu'il n'est pas susceptible d'un juste prix objectif basé sur l'équivalence entre le donné et le reçu. De telle sorte, conclut-elle, que si, pressé par la concurrence, les ouvriers *se contentent*, remarquons le mot, d'un salaire misérable à peine suffisant pour les empêcher de mourir de faim, ce salaire en vertu de la loi de l'offre et de la demande, sera parfaitement juste.

C'est ce que J.-B. Say le principal tenant de cette doctrine a exprimé dans cette formule: "Obliger qui que ce soit à payer des travaux au-delà du prix actuel ou offrir de les exécuter serait une violation de la propriété et une atteinte portée à la liberté des transactions:" et que Joseph Garnier, de la même école, a résumé en ces mots: "Tout salaire obtenu par un libre débat entre l'ouvrier et l'employeur est naturel et normal, et ce salaire ainsi obtenu est le salaire courant, au prix courant du travail."

Mais, écoutons Léon XIII dans son Encyclique *Rerum Novarum*, préciser cette doctrine: nous comprendrons davantage. "Le salaire, ainsi raisonne l'école libérale, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant remplit tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée, si lui, le patron, refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements, auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit de chacun."

Cette théorie pêche contre la justice commutative et n'embrasse pas tous les côtés de la question. Reprenons si vous voulez, la formule de l'école libérale: "Le salaire, une fois consenti de part et d'autre, le patron en le payant, remplit tous ses engagements et n'est plus tenu à rien."

Comment cela? Si l'ouvrier pressé par la concurrence ou par la misère, offre sa force-travail à un capitaliste, et si librement il se contente d'un salaire qui sera à peine

suffisant pour l'empêcher de mourir de faim, ce salaire sera juste en vertu de la loi de l'offre et de la demande, et le patron en le payant n'est plus tenu à rien? Mais c'est oublier ou plutôt ignorer les premières notions de liberté. L'homme est libre, c'est vrai, mais il n'est pas libre de mourir de faim lorsqu'il peut par un acte de volonté, se procurer les ressources plus que suffisantes qui lui assurent outre la nourriture, le vêtement et le logement. Car c'est là toute la question, nous le verrons clairement tout à l'heure, il ne suffit pas seulement d'assurer à l'ouvrier un pain et trois livres de viande par jour, mais il faut en plus, que l'ouvrier puisse pourvoir aux autres obligations qui remplissent sa vie, à savoir le logement et le vêtement. C'est donc mal comprendre la liberté que de vouloir l'enfermer entre les exigences d'un patron qui est naturellement porté à ne chercher que son gain et les entrailles affamées d'un pauvre ouvrier qui, pour ne pas mourir de faim, consent non librement, à accepter un prix dérisoire. Écoutons Léon XIII "Que si contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste."

La justice, dit Léon XIII, et dans le cas il s'agit bien de la justice commutative, car quelle est la vertu opposée à l'injustice proprement dite et provenant d'un contrat, sinon la justice commutative? Or, selon cette justice qui unit le patron et l'ouvrier, nous disons qu'un salaire accepté dans de telles conditions, alors même qu'il y a pacte et consentement de part et d'autre, est illicite. Et pourquoi? Voici. Ce qui est imposé par force ou ce qui est accepté par crainte d'un plus grand mal, et cela alors même que la volonté n'y répugne pas, est illicite. Or, le prix inférieur que l'ouvrier reçoit, même en vertu d'un pacte, n'est accepté que sous les coups de la force ou d'une crainte inévitable et se trouve par conséquent illicite. Que le salaire ne soit que sous l'effroi de la crainte, les notions de liberté que nous avons exposées tout à l'heure le démontrent et suffisent à prouver que si d'un côté le patron peut poser ses conditions, et attendre, puisqu'il a les fonds, l'ouvrier par contre, n'est pas libre de poser les siennes, ni de refuser celles qui lui sont proposées, puisque la crainte de mourir de faim est un vrai péril pour lui: et ainsi, nous sommes forcés de conclure, et l'école libérale avec nous, que l'ouvrier a droit au vrai prix de son travail, prix qui sera réglé par la justice, et que le patron pêche en violant un droit qui relève avant tout et par dessus tout de la justice contractuelle ou commutative.

En vertu de cette même justice commutative, nous pouvons ajouter ici, comme corollaire, que le patron ne pourra jamais diminuer le salaire dans le simple but de garnir sa bourse, et que par contre, il pourra parfois, d'accord avec les ouvriers, diminuer le prix du travail, et cela en temps de crises financières, par exemple, alors qu'il subit des pertes considérables, ou lorsqu'il ne parvient pas à défrayer ses dépenses, car alors c'est un principe de simple justice et de parfaite charité que personne n'est tenu de se ruiner en faisant travailler autrui puisque ce serait se ruiner l'un et l'autre.

Nous avons dit de plus que la théorie de l'école libérale n'embrassait pas tous les côtés de la question. En effet, elle en omet un fort sérieux, celui de déterminer la vraie

notion du travail humain, et par là de mal fixer le juste salaire. "Le travail, dit l'illustre Pontife Léon XIII, a reçu de la nature comme une double empreinte: il est d'abord personnel, c'est-à-dire qu'il procède de la personnalité même de l'ouvrier; puis, en second lieu, il est nécessaire, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence et il doit la conserver pour obéir aux ordres de la nature. "Cependant, ajoute-t-il plus loin, si l'esprit peut séparer ces deux caractères du travail, en fait cette séparation ne peut s'opérer et le juste salaire qui est le prix du travail doit toujours être adéquat, à la valeur économique du travail." En d'autres termes, si l'ouvrier se désiste librement de son droit et s'il accepte un salaire qui est insuffisant à sa subsistance, il fait un pacte injuste et malhonnête, lésant à la fois et les droits de la justice commutative qui exigent qu'il y est équivalence entre la chose donnée et la chose reçue et le caractère propre du travail qui tout en étant personnel est en plus nécessaire, et donne à l'ouvrier le droit strict de recevoir, comme salaire, au moins la compensation des forces dépensées, de la vie usée.

Voici donc la question du juste salaire telle qu'entendue par l'Église Catholique. Le juste salaire doit être le vrai prix du travail, résultant à la fois, et d'un pacte établi entre l'ouvrier et le patron, et de l'estimation commune.

Qui ne voit déjà cette doctrine, ainsi entendue et ainsi pratiquée, donnerait amplement satisfaction aux revendications du Salarial, et ferait cesser l'antagonisme des classes, les rivalités du Travail et du Capital, en un mot toutes ces luttes, ces crises, ces hostilités qui inquiètent les esprits même les plus pessimistes. Le salaire ne serait plus à la merci du premier-venu, mais reposerait sur la justice elle-même. Il serait le vrai prix du travail, et non pas le prix altéré de fausses récriminations.

En voulez-vous un exemple?

(SALAIRE.)

Le trois juin 1914, mille (1000) ouvriers menuisiers, se mettent en grève. Ils réclament une augmentation de salaire et une diminution d'heures de travail.

Ayant 42½ cents de l'heure, ils veulent 45 cents.

Travaillant 9 heures par jour, ils veulent la journée de 8 heures. Or faisons un problème:

$$9 \text{ hres} \times 42\frac{1}{2} \text{ cents} = \$3.82\frac{1}{2} \text{ par jour.}$$

$$8 \text{ hres} \times 45 \text{ cents} = \$3.60 \text{ par jour.}$$

la réclamation fait donc perdre .22½ par jour.

ou \$70.20 par année. Somme amplement suffisante pour payer le coût du chauffage et de l'éclairage.

Doù fausses réclamations et contraires au bien-être de l'ouvrier qui se laisse monter la tête par le premier socialiste venu et qui en fait ne comprend rien au bien du peuple.

Mais suivons notre étude.

Ce juste prix peut varier, l'échelle du juste salaire peut être plus ou moins étendue. Quel sera alors le minimum du juste prix au-dessous duquel commencera l'injustice?

Nous répondons: le juste salaire minimal ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.

Avant de démontrer la formule fondamentale du juste salaire minimal, il importe d'en fixer exactement les limites.

Il s'agit ici d'un minimum de droit et non de fait, puisque tout doit être réglé d'après la justice commuta-

tive; et ce minimum de droit est absolu s'il s'appuie sur le caractère personnel. De plus, comme nous traitons la question du point de vue du droit naturel, nous supposons que le travail de l'ouvrier s'opère non sous les coups de circonstances extraordinaires ou dans des conditions anormales qui peuvent et doivent modifier l'application de principe fondamental, mais qu'il s'opère dans des conditions normales, dans une usine où le patron et les ouvriers s'entendent et ne souffrent point de crise financière et encore moins de grève.

De plus, par ouvrier, nous entendons un homme adulte, ayant la santé et connaissant son métier.

Sont donc exclus les apprentis et les enfants.

Enfin quand nous parlons d'ouvrier sobre et honnête, nous signalons cet ouvrier que les principes de la foi chrétienne dirigent, qui sait se contenter d'une nourriture frugale, proportionnée à sa condition et qui se conduit sobriement et honnêtement.

La question ne regarde donc pas ces hommes ivrognes ou joueurs qui dès le premier jour de la semaine ont déjà dépensé le salaire du samedi suivant, et qui n'ayant plus le sou, pour payer le boulanger, le boucher et l'épicier, crient sans cesse contre la dureté du travail et trouvent toujours les salaires trop faibles. Ce sont ceux-là que l'on rencontre, un matin, attroupés autour de l'usine du patron, grévistes porteurs de protestations sans fondement et jetant dans la misère noire, pour des semaines et des mois, d'honnêtes ouvriers qui avaient su jusque-là, se conduire sobriement et trouvé juste le salaire qu'ils recevaient. Sont mis hors de cause aussi ces jeunes gens et ces jeunes ouvriers qui n'ont jamais assez d'argent pour assouvir leurs distractions malhonnêtes et les goûts exagérés de la mode. Qu'ils pensent ceux-là que le salaire qu'ils reçoivent est déjà trop élevé pour le travail qu'ils donnent, et que le reste d'une vie épuisée ne mérite pas tant.

Il s'agit donc d'un ouvrier qui vit conformément à sa condition pendant un jour, et le nécessaire pour cette subsistance journalière comprend en premier lieu le vivre, le logement, l'habillement, le blanchissage, le chauffage, l'éclairage, puis les dépenses accessoires auxquelles ne peut convenablement se soustraire l'ouvrier, telles sont les distractions honnêtes, une promenade, le dimanche par exemple, le loisir d'assister aux fêtes religieuses, etc.

Prenant un ouvrier de cette trempe qui fournira un travail utile pendant une journée de travail quel sera le juste salaire minimal qu'il recevra?

Nous disions qu'il ne doit pas être insuffisant à sa subsistance, et nous le prouvons ainsi en nous appuyant toujours sur l'autorité de l'encyclique *Rer. Nov.*

Le devoir de conserver son existence est commun à tous, et c'est là une vérité indéniable. Or personne ne peut pourvoir aux exigences de cette existence s'il n'a les moyens nécessaires et opportuns. Mais de par la nature, le travail est le moyen nécessaire pour se procurer ce qui est requis à l'entretien de sa vie.

Donc le prix du travail devra suffire aux nécessités de la vie, et partant, dans les conditions normales énumérées plus haut, le juste salaire minimal ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.

Une preuve de convenance tirée des conséquences qui résultent de salaires insuffisants pour la majorité des ouvriers, viendra confirmer cette preuve de raison inattaquable. Supposons que le salaire puisse tomber au-dessous du niveau fixé par ce qui est nécessaire à la substance du travailleurs, l'ouvrier se trouve à la dure extrémité ou de

vivre de la charité publique ou de mourir de faim. Dans le premier cas, il n'est pas juste que des hommes pleins de force et de santé, qui peuvent gagner leur vie, soient habituellement entretenus par la charité publique; dans le second, c'est le triomphe d'une barbarie raffinée.

Et comme corollaires nous pourrions ajouter, premièrement, que le patron pêche contre la justice commutative et est obligé à restitution, s'il donne à l'ouvrier un salaire insuffisant, et deuxièmement, que la stricte justice demande que le salaire accordé pour les six jours de travail soit suffisant à la subsistance de l'ouvrier le jour du dimanche.

En résumé, le salaire, prix du travail de l'ouvrier, pour être juste ne doit pas dépendre du libre consentement du patron ou de l'ouvrier, comme le veut l'école libérale, mais doit être basé avant tout et par-dessus tout sur la justice commutative, principe d'équivalence entre le travail et le salaire. Mais il y aura un minimum de droit au-dessous duquel le salaire deviendra injuste, quel sera-t-il? Ce sera l'égalité objective entre la subsistance de l'ouvrier et le salaire minimal. Que l'ouvrier soit marié ou non, peu importe, le juste salaire devra toujours égaler la force-travail de l'ouvrier, et le juste salaire ne devra jamais être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.

Nous pouvons donc conclure, avec Léon XIII :

“Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira; qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire; au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.”

Un dernier mot.

Lors de la dernière grève des travailleurs en construction — grève déplorable entre toutes, — un propriétaire demande aux ouvriers quittant le travail : Pourquoi faites-vous la grève?”

— Oh! nous n'en avons pas envie. Le salaire nous va.

— Alors? — Il y eut un silence, et l'un des ouvriers repris “Monsieur, je suis marié, j'ai des enfants, j'ai peur de l'union.”

“Peur de l'union!” voilà ce que devient l'idée de solidarité, depuis que vidée du ferment chrétien, qui, seul, peut lui donner sa haute et féconde signification, elle apparaît comme une discipline brutale, imposée par la terreur.

Mesdemoiselles, vous avez le bonheur d'appartenir à une association catholique, n'oubliez pas que, seule, la force du christianisme est capable de combattre la force du mal, parce que, seule le christianisme fait paraître dans l'homme, au lieu de l'instrument aveugle de l'intérêt ou de la passion, la créature divine, soumise à la loi commune de l'amour et de la justice.

Fr. L.-E. Trudeau, o.p.

AVIS

Jusqu'à présent un grand nombre d'abonnées nous ont témoigné leur sympathie en nous faisant parvenir sans retard le montant du nouveau tarif d'abonnement que nous avons dû mettre à \$1.00 avec 50 p. c. d'escompte aux membres des associations professionnelles, des fédérations paroissiales qui veulent s'en prévaloir et des communautés.

Nous prions les lectrices qui ne se sont pas encore acquittées de bien vouloir prendre note du nouveau tarif que légitiment les frais de plus en plus élevés de la publication.

L'étoile des Mages

Légende

Le Christ est né!

Les bergers, premiers adorateurs du Verbe fait chair sont venus courber leur front devant cet enfant dont les Anges en chantant annoncent la naissance au peuple de Judée.

Et voilà qu'en Orient une étoile a paru, mystérieux symbole de la Lumière Eternelle descendue des cieux pour éclairer le monde.

Trois rois, trois mages l'ont remarquée; entre leur science et elle s'est élevé un dialogue étrange durant lequel ils ont appris la naissance du Messie. Aussitôt ils sont partis à sa suite chercher le roi des nations.

Ils cheminent maintenant dans la splendeur de cette nuit orientale; l'étoile est toujours devant eux et sa clarté allonge sur le sable l'ombre de la petite caravane. Elle marche, marche et soudain s'arrête: c'est là. Tout ses rayons concentrés éclairent sur le coteau une étable.

L'étoile a regardé les Mages qui se prosternent dans l'adoration, elle a vu le ravisement de Marie. Sa mission est terminée, sa tâche accomplie. Mais que va-t-elle faire maintenant?

Elle a bien l'idée de descendre là, vers la crèche, de s'attacher au front de l'enfant et de le suivre partout, marquant sa royauté. Non, le Christ veut être humble inconnu, méprisé; il est né dans la pauvreté et mourra sur le gibet infâme entre deux voleurs. Alors? Alors, la petite étoile n'a qu'à partir.

Dans la campagne tout est silencieux; la pleine déroule au loin sa solitude majestueuse, c'est à peine si l'on entend quelques légers bruissements, soupirs de la brise à travers les grandes feuilles des palmiers.

Lentement, comme à regret, l'étoile s'éloigne. Elle franchit les distances, cherchant dans l'espace un nid d'azur pour y fixer à jamais sa royale beauté. Sur son passage les autres étoiles se cachent, leur humble clarté disparaissent sous les feux de l'astre nouveau. La trace d'or qu'elle laisse dans les airs semble un adieu au beau ciel de la Judée, à la terre qui vit naître le Rédempteur, aux échos qui redirent les chants angéliques.

L'Etoile poursuit sa course. Elle franchit la mer. Les monts neigeux de la Suisse l'attirent; elle se sent fascinée par toute cette blancheur. L'étoile a un long frisson d'agonie qui la secoue douloureusement, et puis se brise. Mille fragments lumineux jaillissent et retombent en larmes de diamant sur la neige éblouissante...

Le lendemain, les chasseurs alpins trouvèrent la montagne toute couverte de petites étoiles de velours blanc. C'étaient les édelweiss. Ils en cueillirent pour leurs fiancées et elles leur portèrent bonheur...

Paulina

COMPLAINTE

Ce n'est pas toi que je regrette,
C'est le rêve par toi déçu,
Mon cœur jeune et la foi secrète,
Que je gardais à mon insu.

Je ne t'en veux pas; je devine...
Ton désir vain s'est effeuillé...
Je t'ai faite en moi trop divine,
Je me suis trop agenouillé.

Tu n'étais qu'une pauvre femme...
Je te croyais naïvement
Endormie au fond de ton âme,
Comme la Belle au Bois Dormant.

Et je me disais que, sans doute,
Je te réveillerais, un jour,
Neuve comme autrefois et toute
Ressuscitée à mon amour...

Mais c'est en vain que je t'apporte
L'espoir d'un suprême printemps:
La Belle au Bois Dormant est morte,
Elle avait dormi trop longtemps...

André Rivière.

A NOS ABONES

qui ont la bienveillance de renouveler leur abonnement, nous demandons de bien vouloir le faire par mandat-poste et non par timbres postes.

La surabondance de ceux-ci devient très encombrante pour l'œuvre qui ne peut pas aisément les vendre.

AVIS

Tous les abonnements sont dûs en janvier. L'administration sera reconnaissante envers tous ceux qui s'en acquitteront sans autre avis.

GRAVE ERREUR.

Le typographe faisait dire le mois dernier à nos amies du Cap de la Madeleine qu'elles avaient traité du "devoir antisocial" à leur cercle d'étude. Il fallait lire "divorce antisocial."

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé: \$10,000,000 — Capital versé et
Total de l'actif, \$42,500,000 Fonds de réserve: \$7,700,000

CONSEIL DE DIRECTION: J.-A. Vaillancourt, *Président*; Hon. F.-L. Béique, *Vice-Président*; A. Turcotte; E.-H. Lemay; Hon. J.-M. Wilson; A.-A. Larocque; A.-W. Bonner. — Beaudry Leman, *Gérant général*; F.-G. Leduc, *Gérant du bureau principal*; Yvon Lamarre, *Inspecteur*; J.-C. Thivierge, *Contrôleur*.

Toute personne peut ouvrir un compte à notre département d'épargne, avec un dépôt de \$1. Nous accordons l'intérêt au plus haut taux courant à tous les dépôts d'épargne.

Pour le Foyer

La première éducation au foyer.

(suite et fin)

Nous disions plus haut que l'exemple est la meilleure des leçons, sans prétendre d'ailleurs, bien loin de là, qu'il soit inutile d'y joindre des paroles qui enseignent et qui exhortent. Parmi ces paroles, il en est une qui participe éminemment à ce genre de force dont est doué l'exemple, et qui est de nature à impressionner très vivement l'enfant, à vaincre la répugnance qu'il peut avoir à obéir. Cette parole, la voici : "Mon enfant, en te commandant, j'obéis, car il m'est commandé de te commander comme il te sera plus tard commandé de commander, quand tu auras toi-même des enfants à élever." Que répondre à cela? Comment n'être pas touché de voir de grandes personnes, qui paraissent pouvoir faire tout ce qu'elles veulent, se regarder elles-mêmes comme soumises, ainsi que l'enfant et avec lui, à une même loi qui défend tout ordre arbitraire, qui fait des commandements mêmes une obéissance? Oh! cette fraternité des parents et des enfants sous une même loi qui les domine également, qu'elle est persuasive d'amour et de respect pour ces derniers, et qu'il est aisé de la leur faire comprendre, approuver! Qu'il est aisé par là de leur faire, obscurément d'abord mais néanmoins puissamment sentir que leur docilité à l'égard des parents sera comme une collaboration à quelque grande chose qui les dépasse les uns et les autres et dont la grandeur les ennoblit de concert.

Il ne faudrait pas conclure, des considérations précédentes à la nécessité d'intervenir sans discontinuité dans la vie morale de l'enfant. Il est indispensable d'être sans cesse aux aguets avec lui, mais toutes les fois qu'il se dirige par lui-même comme il convient, il faut lui laisser une grande liberté intérieure et extérieure; il en est de lui comme de nous, il s'attachera surtout à celles de ses idées, à ceux de ses sentiments qui lui sembleront le plus siens.

Abordons maintenant la question religieuse; nous n'y avons fait encore aucune allusion et pourtant nous n'avons cessé d'y songer. La religion, c'est de la morale encore et c'est autre chose aussi, c'est de la morale et de la métaphysique supérieures, qui supposent une morale et une métaphysique toute humaine qu'elles confirment et auxquelles elles s'ajoutent. Donc, pour comprendre un enseignement religieux méritant proprement le nom d'enseignement, il faut posséder certaines notions morales, être capable de certains sentiments moraux et, de plus, pouvoir faire un certain usage du plus fin de son entendement; par conséquent il y a une propédeutique à l'enseignement moral, avec cette différence que la première de ces deux propédeutiques doit contenir un quantum assez considérable de notions morales nettement conçues comme telles et un minimum de notions métaphysiques. Est-ce à dire qu'il faille attendre longtemps avant de présenter Dieu et la religion à l'enfant? Non, car la véritable question, pratique n'est pas de déterminer l'âge auquel un enfant pourra comprendre ce que c'est que Dieu et que la religion, mais bien de savoir quand il commence à être susceptible d'être impressionné par l'idée d'un Être supérieur et par l'aspect sensible de la religion. Or cela a lieu très très tôt; pourquoi hésiterait-on à lui parler et à le rendre témoin de choses qu'il ne peut encore pénétrer? Puisqu'il s'agit en l'espèce de choses d'une importance capitale, ne doit-on pas procéder ici comme on le fait, d'ail-

leurs, pour tout le reste? Si l'on attendait que l'enfant comprit chaque mot pour le lui enseigner, on ne lui apprendrait jamais à parler. La religion doit donc et peut donc être l'objet d'un dressage spécial précoce de l'enfant comme la morale, comme celle-ci, elle doit lui être de très bonne heure enseignée par l'exemple, mais nous voulons insister sur un autre point, trop peu considéré d'ordinaire. Bien avant qu'il soit possible de l'entretenir de Dieu d'une façon enfantine, et de mêler Dieu aux exhortations morales ou même primordiales qu'on lui adresse, on peut travailler magnifiquement à lui faire une âme accessible à la religion. Toujours il faut en revenir, si l'on est sage, à ces questions de préparation. Croyons-nous oui ou non, qu'il y ait *anomalie* mentale à ne rien pouvoir comprendre à la religion, croyons-nous qu'une âme essentiellement religieuse est naturellement incomplète l'âme atteinte de folie morale congénitale caractérisée? A cette question, nous devons répondre par l'affirmative si nous sommes croyants, si nous sommes orthodoxes; car autant il est certain que la véritable religion heurte et doit heurter douloureusement tout l'homme et lui faire violence pour le diviniser, autant il est certain qu'une âme humaine normale est naturellement religieuse et même orientée jusqu'à un certain point vers le christianisme. En conséquence, le premier devoir d'un éducateur chrétien est de rendre aussi normale qu'il est possible physiquement et psychologiquement, l'âme de l'enfant confié à ses soins, car il doit penser qu'il ne fera de lui un vrai chrétien que si avant même de le pouvoir christianiser, il développe en lui tout ce qui fait l'homme, l'homme selon la bonne formule dans l'intérêt même du règne de la religion le plus grand soin doit être apporté à réussir l'éducation pré-morale de l'homme et même son éducation morale purement humaine.

Ici se présente une difficulté, mais qui est plus apparente que réelle. Faut-il mêler de façon enfantine et non philosophique, s'entend faut-il mêler religion et morale dès qu'on peut commencer un tant soit peu la formation éthique de l'enfant? Jamais de religion sans morale; ce point n'appelle aucune discussion, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne le rapport à la religion de l'enseignement de la morale ou même de la préparation à l'enseignement de la morale. Lorsque le temps est venu d'inaugurer cet enseignement, il est clair qu'il faut bien, sous peine d'altérer la vérité, faire voir dans l'idée de Dieu le fondement premier, *premier en droit* de la morale et le couronnement de celle-ci, et qu'il faudra montrer aussi dans la morale naturelle la pierre d'attente de la religion; mais même alors, il ne faudra pas cacher à l'enfant que le fondement *premier* en fait, de moralité réside en lui-même, dans sa propre raison, que sa raison, par où elle engendre la morale, une morale qui sans doute mène à Dieu suffit déjà, à l'imposer comme une vérité irrejetable en tout état de cause, l'idée morale. Il sera conforme à une bonne philosophie et en outre il sera prudent d'en user ainsi auparavant, lorsqu'on commencera à verser en l'âme de l'enfant de ces idées dans lesquelles nous avons signalé autant de moyens de préliminaires à l'enseignement formel de la morale par l'instigation d'une sorte de moralité matérielle (au sens technique du mot) ou même dès que l'on commencera à agir sur son esprit dont la curiosité s'éveille, il sera déjà possible et il

sera très opportun de le familiariser avec les notions religieuses les plus simples, avec les sentiments religieux les plus élémentaires. Il faut que la religion qui devra pénétrer toute sa moralité pour la surélever et pour la préserver aux instants où elle courra des dangers, ne lui paraisse point une nouvelle, le jour où on lui en parlera sérieusement pour la première fois; il faut donc l'associer, tout comme la morale, à toutes ses pensées, bien avant de lui enseigner; il faut que quelque chose d'elle lui soit devenu très tôt *organique*. Pour cela, la religiosité, la piété de l'ambiance fera plus que la parole. Que les paroles ici aussi, ne soient que le commentaire des actions, des démarches, des attitudes dont on le rendra témoin! Violera-t-on par là sa liberté, lésa-t-on son droit de se faire lui-même sa vie et son atmosphère morale? Nullement; si l'on est profondément pénétré du respect que l'on doit à toute personne humaine on saura n'user d'autorité que pour l'amener à vouloir librement, devenir ce qu'on souhaite le voir. Comme on peut moraliser sans opprimer, on peut chercher à inspirer la religion en développant au maximum le sentiment de la responsabilité personnelle; qui se sent plus responsable que celui qui est accoutumé à penser toujours au Souverain Juge, qui regarde la loi morale comme une réalité vivante et la réalité suprême comme identique avec la voix qui résonne dans sa propre conscience? Nous aurons toutefois qu'il est malaisé de proportionner certains enseignements aux forces de la mentalité enfantine, et qu'il y a quelque danger à être obligé de commencer par des notions qui forcément seront ensuite jugées puériles mais cette difficulté se retrouve en tout enseignement; partout, il faut un grand tact à l'éducateur. Par bonheur les instincts qui nous poussent vers la moralité et aussi vers la religion sont si forts qu'ils rendent d'ordinaire la besogne assez aisée à celui-ci, s'il n'est pas trop dépourvu d'intelligence et s'il a de la bonne volonté.

A la majorité des parents, ce qui manque surtout, c'est d'être un peu plus éclairés; l'éducation morale au foyer aurait fait un grand pas si ce sujet était plus souvent abordé dans les journaux, dans les conférences publiques, dans la chaire, dans les institutions postsecondaires, qui commencent à se développer. C'est la morale, c'est la religion elles-mêmes qui nous commandent d'appliquer de plus en plus largement les enseignements de la psychologie et de la sociologie, et ceux de la physiologie elle-même à l'éducation de l'enfant, à toutes les parties de son éducation, puisque aucune d'elle n'est indifférente pour l'éducation d'un exemplaire normal d'humanité et que la notion de chrétien contient celle d'homme normal. Nous savons toute l'insuffisance des pages que nous venons d'écrire sur l'éducation du jour, mais nous avons conscience cependant d'avoir indiqué les plus importants des principes qui doivent la diriger, les remarques banales abondent peut-être en ces pages, mais ne faut-il pas répéter sans cesse les propositions les plus simples quand elles énoncent d'éternelles vérités qui sans cesse risquent d'être oubliées dans la pratique? Et pour les nouveautés fort relatives qui peuvent brocher sur ces remarques on s'apercevra sans peine, d'une part, qu'elles sont d'ordre scientifique; d'autre part, qu'elles sont en parfait accord avec la vraie tradition chrétienne, double raison pour les prendre en considération sans se laisser arrêter par l'apparence des paradoxes qu'elles pourraient à première vue présenter.

Albert Leclère,
professeur agrégé à l'université de Berne.

L'ARTILLEUR A PEUR

Grande, brune, vingt-deux ans, d'une sérieuse et excellente famille, Christine V... désire se marier, ce qui en effet pour elle est désirable.

Elle le désire d'autant plus que, dans un chalet, voisin du chalet loué par ses parents, habite un jeune et brillant capitaine d'artillerie qui, évidemment, semble faire attention à elle.

Il ne faut pas longtemps aux jeunes filles pour deviner cela.

On se rencontre sur la plage, dans les quelques excursions de l'île; plusieurs fois, on est même revenu ensemble, devisant de la mer, de la jolie lumière, des habitants, de la pêche, etc..., écrans derrière lesquels s'agitent sûrement d'autres pensées, hum!... hum!...

Seulement septembre s'achève.

Les chalets se ferment les uns après les autres.

La famille de Christine part à la fin de la semaine, le capitaine bientôt aussi.

Si rien n'est amorcé d'ici-là, alors c'est fini, perdu, envolé...

**

Et pourquoi aucun mot vraiment sérieux n'a-t-il encore été prononcé...?

Christine tourne et retourne la question en son âme anxieuse.

Le capitaine est jeune, gai, très boute-en-train, qui sait s'il n'a pas peur de sa famille à elle, si traditionnelle, si sérieuse, si chrétienne...? Il n'y a pas jusqu'à son nom "Christine" qui doit jeter un certain froid...?

Si elle le rassurait, ce garçon? Si elle lui donnait des gages? Si elle se faisait un peu plus moderne?

Précisément, ce soir, il y aura thé — le dernier, hélas! — dans la cabine sur la plage: le capitaine en sera...

Et Christine ouvrit ses tiroirs en se disant: Si j'étais capitaine d'artillerie, quelle est la robe...? quelle est la blouse...? quelle est l'écharpe...?

**

La conclusion fut que ce soir, Christine descendit sur la plage, nonchalante en apparence, mais tellement sous les armes!

On la reconnaissait à peine.

— Mais, ma chérie, lui dit sa mère, tu vas certainement t'enrhumer...

— Mais non... aucun danger!

— Et comme tu es drôlement coiffée?

— Il faut un peu changer... ça repose les cheveux...

— Le miens n'ont pas besoin de ça... observe le père qui est chauve.

Le capitaine arrive sous les armes lui aussi. Mais, comme on dit en escrime, il est "ramasse", et semble laisser venir...

Besogne facile, ce soir, car Christine n'est pas seulement déconcertante par sa toilette, elle l'est surtout par sa conversation...

Sa tasse de thé à la main, et, tournant en souriant sa cuillère, l'officier écoute, relève la balle au bond, la relance, la guette pour la reprendre et la relancer encore.

Et Christine va!... va!... fofolle, semblant ne pas entendre les "oh!..." les "ah!..." scandalisés de sa maman et de ses tantes.

— Mais tu ne parle pas sérieusement!

— Si, très sérieusement.

D'abord, elle n'aime pas son nom de Christine que pourtant, dans une pensée de fierté chrétienne et dans un espoir de protection, lui a donné sa marraine.

Et puis, revenue à Paris, elle *veut* vivre sa vie; elle *veut* de l'air, des fenêtres ouvertes... elle *veut* voir beaucoup pour comparer et choisir.

— Eh bien! si Mère-prieure t'entendait!...

Christine se cabre de plus en plus: Mère-prieure l'a envoûtée à un âge où elle ne pouvait pas se défendre, mais maintenant elle a "avalé" des sermons pour toute sa vie... plus de noir!... plus de gris!... elle *veut* s'amuser, danser, voir des pièces gaies... elle *veut*!...

On ne sait plus tout ce qu'elle veut!

— Mais ton dispensaire...? Ton catéchisme de faubourg...?

— Oh! le catéchisme, ça, c'est fini!... Le dispensaire... je verrai...

Sa mère la fixe, ne sachant pas quelle mouche l'a piquée. Christine continue, elle étourdit et elle s'étourdit. Elle "en met", comme on disait jadis au front.

Et le capitaine, qui a repris du thé pour la troisième fois, retourne obstinément le sucre fondu de sa tasse...

*
**

Il faut croire qu'elle en a mis trop, Christine, car la fin de la semaine arrivée, une à une comme des yeux qui se ferment les fenêtres du chalet se sont closes, et la famille s'est dirigée vers le bateau sans qu'une parole sérieuse n'ait été dite.

Un dernier instant, Christine eut de l'espoir... le capitaine arrivait sur l'estacade! Mais cette espoir fut de courte durée. L'officier était un homme bien élevé, il avait été reçu, il venait dire adieu et souhaiter bon voyage.

La sirène du bateau retentit, des mains s'agitèrent, pas celle de Christine, car, à l'abri de la machine, elle fondait en larmes en songeant à l'évanouissement d'un bonheur si proche et désormais si lointain.

*
**

Et moi, en revenant vers l'île avec le jeune homme, je me crus assez lié pour lui dire:

— Capitaine, j'avais fait un rêve...?

Il s'arrêta et me regarda:

— Un rêve...? moi aussi j'en ai fait un!

— M^{lle} Christine V...?

— Comment savez-vous...?

— Oh! j'ai un peu deviné!... Et alors...?

— Et bien tout me plaisait, le genre de famille le milieu, la jeune fille. Hier soir, j'étais comme décidé à parler, quand, tout à coup, M^{lle} Christine s'est mise à sortir de telles théories que j'ai reculé au dernier moment. Vous comprenez...? moi, j'arrive de la guerre, j'ai faim et soif d'un intérieur calme et sûr... je vous répète, j'ai eu peur...

— Vous capitaine, avoir peur!...

— J'ai tant de camarades à jamais malheureux!...

*
**

Je crois la chose encore "arrangeable", mais je viens d'écrire à la petite une de ces lettres!

Pierre l'Ermitte.

LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

Je reviens d'un pèlerinage à *Domrémy*. Je revois par la pensée la petite chambre obscure du rez-de-chaussé, aux murailles humides, où Jeanne se retirait pour dormir après le dur labeur de la journée.

Dans le mur, un étroit créneau est percé du côté de l'église. De cette fenêtre, Jeanne voyait, le soir, la lampe du sanctuaire dont la lueur tremblait aux vitraux de l'église, de l'autre côté du chemin.

C'est, tournée vers cette lumière, qu'elle récitait sa prière du soir, qu'elle songeait à la grande pitié du Royaume de France et se redisait les appels des Voix: — Jeannette, Jeannette, sois bonne et pieuse, aime Dieu, fréquente l'église. — Fille de Dieu, pars! Va en France, il le faut.

Comme tout à l'heure, dans les champs, dans le petit jardin qui descend vers la Meuse et que traverse le chemin du moulin elle répète: — Je ne suis qu'une pauvre fille, je ne sais ni *a* ni *b*, je ne sais ni monter à cheval ni faire la guerre.

Elle disait cela à saint Michel, elle le redit à Jésus.

Mais, voici des bruits de pas dans le chemin...

Des hommes, des femmes, des enfants, des troupeaux. Ce sont les fuyards. On entend des cris d'enfants, des appels de mères, des blasphèmes... La grande pitié du Royaume de France qui passe...

Puis de nouveaux, le silence.

Et, Jeanne, les yeux sur les verrières lumineuses de l'église, entend la voix intérieure qui la presse:—Pars, Dieu te sera en aide.

Le matin venu, Jeanne va demander à la communion un supplément de courage. Elle communie aussi souvent que les habitudes du temps le permettent. Elle étonne même son Recteur par ses instances.

On peut dire que, dès maintenant, l'Eucharistie est le centre de sa vie.

Cette piété eucharistique ne fera que se développer à mesure que les événements providentiels, dont elle est l'héroïne, vont se dérouler.

A Vaucouleurs, à Neufchâteau, à Chinon, à Poitiers, c'est, à l'église, dans l'adoration du Saint Sacrement, dans la communion, que Jeanne puise les énergies de la foi qui finiront par triompher de l'incrédulité des hommes.

C'est, *près près de l'autel* de l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, qu'elle trouve marquée de cinq croix son épée.

Et ceci est un symbole de la puissance nouvelle qu'elle va mettre au service de la France.

Ce symbole devient intelligible à tous, lorsque Jeanne arrive à l'armée.

Ses voix l'ont avertie que Dieu ne veut pas se servir de soldats quelconques pour la croisade nouvelle.

Il faudra que tous ceux qui voudront travailler à la libération de la France, sous le drapeau de la Pucelle, aient au préalable purifié leur âme.

Les Anges n'ont-ils pas ordonné à Jeanne de faire peindre sur son étendard la fleur qui symbolise la pureté: un *lis* que deux anges présentent au Christ?

Le premier geste de Jeanne d'Arc, dès son arrivée à Blois, est donc de faire prêcher une Mission en règle à cette singulière cohue de routiers et pillards qui constituera son armée.

Matin et soir, en plain air, au centre du camp, autour d'un autel improvisé, où flottent des images de la Vierge,

du Christ en croix, on prie, on chante, on prêche.

La Mission terminée, Jeanne prend la parole: — Que pas un ne se joigne à nous qu'il ne soit confessé; les prêtres recevront immédiatement les confessions.

Et cette armée de brigands, pour employer l'épithète que lui décerne un vieux chroniqueur, subjuguée par la puissance surnaturelle qui rayonne de cette vierge, obéit, s'agenouille. Beaucoup, avec Jeanne, ne se contentent pas de cette première purification... ils s'approchent de la Sainte Table.

Désormais, *l'autel sera le vrai centre* de cette armée renouvelée.

Orléans, Patay, Reims, chacune des grandes étapes du pèlerinage triomphal va voir de semblables scènes se renouveler, s'élargir *une armée qui communique...* c'est l'armée que Jeanne a voulue, l'armée qu'elle a façonnée.

Du seul point de vue humain, le bénéfice est immense. Des mots oubliés ont pour ces routiers repris un sens, une valeur: devoir, sacrifice...

Leur âme entière a été renouvelée, leur courage remis à neuf. Michelet lui-même ne peut se défendre de rendre hommages à la tactique adoptée: renouveler les hommes avant de renouveler les méthodes de combat: "Ils avaient rajeuni, ils se retrouvaient comme en leurs belles années, tous jeunes comme Jeanne, tous enfants... Avec elle ils commençaient une nouvelle vie."

Le résultat tangible ne se fit pas attendre. Cette armée de communiants est devenue en quelques semaines une armée de lions. "Tandis qu'auparavant, dit Dunois, les Anglais, avec 200 des leurs, mettaient en fuite 800 ou 1 000 des nôtres, il nous suffit de 400 ou 500 hommes de guerre pour lutter contre la puissance des Anglais."

Pour la dernière fois, le jour du 15 août 1429, en la fête de l'Assomption, au matin du combat de Montépilloy, la Pucelle organise la messe triomphale. L'autel est dressé en plein air. Jeanne, le duc d'Alençon, le comte de Clermont, de nombreux soldats communient...

Mais déjà les jalousies s'exaspèrent: les trahisons se préparent. L'Union sacrée imposée d'office par Jeanne se dissout. Les vices, les égoïsmes, les intérêts partisans, un moment maîtrisés par l'ascendant de la Pucelle, par l'impérieux prestige de sa vertu, s'installent à nouveau autour du malheureux Charles VII.

Combattue, abandonnée, privée de ses soldats... Jeanne puisera désormais dans la communion le courage de parcourir, jusqu'au bout, sa voie douloureuse, de parfaire par sa souffrance la rédemption de la France.

Trahie, livrée à Compiègne, abandonnée du roi et de la cour, oubliée ou reniée par les collaborateurs d'hier, Jeanne va connaître, pendant un an, tous les détails douloureux et sanglants du chemin de croix.

Il y a entre la Passion du Christ et sa passion un merveilleux parallélisme.

Grands-prêtres et pharisiens, juges iniques, geôliers à l'âme de bourreaux... l'agonie de Gethsémani et l'abandon du calvaire, tout s'y retrouve.

Jeanne est privée du reconfort qu'elle appelle de toutes ses larmes: de la Communion.

Enfin, le 30 mai 1431, au jour même de son supplice, elle est autorisée à recevoir le viatique.

La communion lui est apportée dans sa prison. Elle s'est mise à genoux, priant, pleurant, adressant à Jésus des paroles naïves qui arrachent les larmes aux juges et aux geôliers.

La dernière parole, le dernier appel au milieu des

flammes: "Jésus, Jésus, Jésus..." sera le cri de toute son âme vers le Maître, non pas lointain, mais si présent! Celui qu'elle recevait en la petite église de Domrémy, puis, plus tard, sur les routes triomphales, au matin des batailles, et en ce jour même dans les murs de sa prison.

Ce mot là, en vérité, comme il résumait toute sa vie intérieure, résume et illumine tout le mystère de sa merveilleuse épopée.

Comme elle confiait son âme à Jésus... elle lui confiait la France.

Jésus garda la France. Par le mérite de la Passion de Jeanne, sept ans ne s'étaient pas écoulés que la "grande victoire", annoncée par les Voix, nous rendait la presque totalité du territoire encore occupé par l'envahisseur.

Jeanne avait sauvé la France, lui avait rendu ses frontières, gardé son âme que le schisme anglican menaçait.

Jeanne n'amena pas au service de la "France croulante" ses seules prières, elle amena une armée réorganisée, une artillerie remise en état.

Mais, rien de cela n'eût suffi à l'œuvre surhumaine de reconstruction qu'elle assumait.

Elle apportait surtout sa sainteté.

Le Christ l'avait choisi — à l'heure où tout était désespéré — elle paysanne de dix-sept ans, ne sachant ni *a* ni *b*, pour manifester la valeur rédemptrice de ces vertus cachées: pureté, humilité, charité... puise aux sources traditionnelles de la prière des sacrements de pénitence et d'Eucharistie.

Dieu, qui a voulu à nouveau sauver la France, l'a sauvée par l'énergie, par le sang de nos soldats. Il l'a sauvée surtout par la sainteté de milliers d'âmes inconnues, qui vivent comme vivait Jeanne, ont prié, comme elle priaient, communié, comme elle communiait.

Albert Bessières.
(Hostia)

LES CERCLES D'ÉTUDES

Rapport du Cercle d'étude Notre-Dame.—Un peu d'étude et beaucoup d'action telle est en un mot, l'histoire du cercle cette année. Vivre c'est agir, a-t-on dit, il vit donc puisqu'il agit.

Il ne fallait pas attribuer à l'apathie cette pénurie de travaux de la pensée. Les circonstances ont été défavorables. L'une des principales causes de cet assoupissement sinon la seule est l'épidémie d'influenza qui paralysa tant d'activités.

Pour la première fois depuis sa fondation le cercle Notre-Dame n'a eu que cinq réunions cette année.

C'est vous dire que bien à regret, il n'a pas fait tout ce qu'il s'était proposé de faire. Son programme comprenait des études sur des questions sociales, historiques, pédagogiques et religieuses. Seules les questions sociales ont été traitées.

L'une d'entre nous en suivant Gide développa les principes de l'Économie politique, étudia les diverses écoles sociales et en particulier le socialisme. Deux autres s'étaient chargées de faire à chaque réunion la revue des revues; elles n'y manquèrent pas. Une part notable de notre temps a aussi été consacrée à la préparation de cette journée d'études.

Si les travaux littéraires ont été quelque peu délaissés cependant l'activité des membres n'a pas diminué.

Comme les années passées quelques-unes ont suivi avec piété les exercices de la retraite fermée.

Un certain nombre de jeunes filles soit comme patronesses, soit autrement prêtent leur concours à l'Hôpital Sainte-Justine. Trois ont consacré quelque peu de leur temps au Bureau d'urgence pendant la dernière épidémie. Cinq membres du cercle collaborent très activement, depuis longtemps à la rédaction de la *Bonne Parole* et deux d'entre elles font partie du conseil de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Six conférences ont été données par deux des nôtres à l'Hôpital Sainte-Justine, chez les Sourdes-Muettes, au Club Loyola, à l'*Ave Maria* et aux associations professionnelles.

L'hiver dernier la Fédération Nationale ayant décidé d'établir un système de fiches pour le contrôle de la mendicité à Montréal demanda au Cercle Notre-Dame de l'aider. Trois d'entre nous ayant recruté des amies travaillèrent à la préparation de ce fichier social. Déjà 3 000 fiches ont été faites; et ce, dans un temps relativement court.

Tel est le bilan de nos activités. Loin de nous laisser décourager par cette diminution, nous espérons, les circonstances aidant, faire plus et mieux à l'avenir.

Il me reste à m'acquitter d'un très agréable devoir; celui de remercier au nom du cercle les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame pour la bienfaisante hospitalité qu'elles n'ont cessé de lui donner depuis sa fondation.

Marie-Ange Madore

L'Enquête

Les salles redevenues vides par suite du départ des enfants, au lieu de m'en retourner "chez-nous", je me préparai à suivre ma compagne, ainsi qu'il en avait été convenu. Elle s'en allait enquêter et moi, j'éprouvais un étrange plaisir à la pensée de l'accompagner: car j'aime très profondément les pauvres et puis, il y a cette inguérissable curiosité que captive la psychologie multiple, originale et souvent déconcertante des déshérités d'ici-bas. Et déjà, à peine sur le trottoir, j'essayais amoureusement de me représenter le logis où nous allions pénétrer et à cette fin, j'interrogeai ma compagne. Elle me donna un nom.

— Les petites Denis.

Et je demeurai surprise, car le Patronage reçoit les enfants de n'importe quelle classe, "pourvu, dit le règlement, pourvu qu'elles soient bonnes et qu'elles appartiennent à la paroisse." Or, je ne pensais pas que les petites Denis fussent pauvres.

— Cela vous étonne, n'est-ce pas? reprenait ma compagne. Mais en effet, savez-vous, elles sont beaucoup moins bien vêtues, maintenant et aujourd'hui, en réponse à ma demande, la mère m'a fait dire par Rita que si Alice manquait depuis quelque temps, c'est qu'elle n'était pas chaussée.

Des deux sœurs blondes et frisées, l'aînée m'était particulièrement sympathique: à cause de sa douceur et de son joli caractère équilibré. Mon Dieu! ce n'est pas tout le monde qui possède un caractère équilibré. Avec cela, aussi vivante que n'importe laquelle de ses compagnes, une pointe de candeur, un soupçon de timidité qui lui amène vite, vite le rose aux joues, si on s'occupe d'elle. D'un an ou deux moins âgée, la cadette dépassait sa sœur de tout le front. Gauche comme honteuse de sa personne

trop vite allongée, on la voyait sans cesse à la remorque d'Alice dont l'agréable physionomie ouverte contrastait avec la sienne, trop souvent reclinée ou boudeuse. Les deux sœurs se ressemblent d'ailleurs, mais pour ajouter encore à sa disgrâce, la cadette a le cou bossué de chaque côté, comme si elle souffrait à l'année des oreillons.

Nous traversons la rue Ste-Catherine et je demande à ma compagne:

— Où est-ce?

— Là tout près me répond-elle. Nous arrivons et vous allez voir une bien jolie jeune femme.

Bientôt, elle sonne et entre. C'est un plain-pied et nous voici dans une petite salle ni bien, ni mal meublée. Quelques enfants qui nous regardent sans mot dire et Rita qui baisse les yeux et prend son air pleurnicheur que je n'aime pas, en nous répondant bonjour.

— Maman est là? demanda ma compagne.

Aussitôt elle va nous chercher sa mère dans la pièce voisine.

En effet, elle est toute jolie, beaucoup plus que ses fillettes, avec, comme elles, des cheveux blond foncé qui frisent et qu'elle a donc l'air jeune! C'est à croire que son Alice de quatorze ans ne lui appartient pas. Elle doit au moins dépasser la trentaine et cependant, elle paraît à peine plus âgée que nous qui avons respectivement vingt-deux et vingt-quatre ans. Une chemisette et un tablier blancs, des souliers de toile blanche lui donne un air coquet. Elle n'est pas sans voir que sa politesse nous plaît et ses yeux rayonnent doucement. Elle s'exprime d'une voix paisible, en un langage à peu près correct qu'un seul mot défectueux viendra gâter tout à l'heure.

— Ainsi disait ma compagne, Alice n'a pas de chaussures?

— Eh bien! non. Heureusement encore, que voici les classes finies. Elle porte les miennes, en attendant, et moi je me suis acheté ces souliers que je mets avec de vieux bas rapiécés qui ne conviendraient pas à Alice à cause de ses robes courtes. La toile est bien moins chère que le cuir.

— Alice se trouve à porter vos bottines?

— Oui, mais vous comprenez qu'elles ne lui vont pas. Elle chausse ordinairement des *deux* et mes bottines sont des *quatre*. Elle ne peut pas sortir ainsi; le dimanche, elle assiste à la première messe.

Et se penchant, elle appelle Alice.

Celle-ci apparaît bientôt, très rose. C'est vrai qu'elle est un tantinet ridicule, avec ses bottines pointues, à talons hauts que ses petits pieds ne parviennent pas à habiter jusqu'au bout.

— Et puis, reprend ma compagne, vous ne pouvez pas lui en acheter d'autres, vous-mêmes?

— Chère demoiselle, mon mari gagne \$12.00 par semaine.

— Mais vous n'avez pas de loyer à payer?

— On lui fournit la maison en plus, c'est vrai, mais que voulez-vous faire avec \$12.00 par semaine pour nourrir et habiller une bande d'enfants? Depuis que la guerre est commencée tout augmente sans cesse, mais son salaire reste le même. A l'automne, Alice travaillera, ce sera toujours autant. Je n'ai pas hâte d'ailleurs: non seulement elle me rend service à la maison, mais il arrive si souvent que les enfants changent, à travailler au-dehors! Elle est bonne à l'heure qu'il est. Tout mes enfants sont bons et je n'ai pas eu de misère à les élever proclamant-elle, le visage illuminé d'une profonde et douce fierté.

— Ce sont tous vos enfants?

— ...excepté les deux petits bruns. Ceux-là sont des voisins qui viennent jouer avec les miens. Et puis, il y a ma Rita que vous connaissez. Comme elle encore, elle grandit trop vite et cela l'affaiblit: le docteur voulait lui faire prendre des remèdes et parlait même de la campagne. Comment voulez-vous?... Mais je vais me mettre à l'envoyer au dispensaire, car le docteur a dit que ces bosses que vous lui voyez au cou, pourraient devenir de la tuberculose...

Elle prononce ces mots sans paraître en pénétrer tout le terrible sens et sur nos instances, nous promet cependant de conduire Rita au dispensaire, sans délai.

— Par dessus le marché, elle *timbe d'un mal*, nous apprend-elle encore et c'est pour cela que j'avais vu le docteur. Vous avez peut-être remarqué qu'elle est gênée au Patronage? Elle a toujours peur que ça la reprenne devant le monde. Mais je ne le pense pas. Ce ne lui est jamais arrivé qu'ici, conclut-elle, rassurante, en regardant Rita qui, un peu rose cette fois, a baissé les yeux et fait la moue de sa petite bouche ronde.

Comme résultat de l'enquête, la caisse de l'œuvre paiera une paire de chaussures à Alice. C'est ma compagne qui l'a promis, et cependant, dès que nous voici de nouveau sur le trottoir, elle émet une réflexion dépitée.

— Tout en blanc!... Elle ne paraissait pas trop mal, n'est-ce pas?

— Oh! lui dis-je, j'y ai regardé de près et c'était du "bon marché, je vous assure. Pourquoi ne pas la féliciter, plutôt, de savoir s'arranger coquettement un peu? Et elle m'a paru bonne, intelligente, et elle élève bien ses enfants. Pauvre petite Rita! Si j'avais su...

Au fond, ma compagne partageait mes sentiments et elle était contente de sa décision.

Un mois plus tard, le mari changeait de position et la famille quittait la paroisse: naturellement les fillettes ne nous vinrent plus. Et malgré moi, je m'inquiète de ce départ précipité. Ses enfants resteront-elle toujours bonnes et devant les angoissantes perspectives de l'avenir la jolie maman gardera-t-elle toujours son clair regard de fillette?

Ma bonne volonté reste douloureusement impuissante devant ce mystère de la souffrance humaine qui se dérobe.

Andrée Jarret.

ENQUETE

sur l'enseignement secondaire pour les jeunes filles.

En vue de la préparation d'un travail qui sera fait sous les auspices de S. G. Mgr G. Gauthier, à la "Journée d'Études C. E. C. F." le 25 avril 1920, à l'École d'Enseignement Supérieur, 1010, rue Sherbrooke ouest.

1. Connaissez-vous la nature des études qui constituent notre enseignement secondaire pour les jeunes filles?
2. En avez-vous entendu parler favorablement ou défavorablement?
3. Êtes-vous en faveur de cet enseignement?.....
 Vos raisons
4. Avez-vous quelques desiderata à exprimer à son sujet?

N. B. — L'on est prié de répondre anonymement à ces questions

et de renvoyer la feuille à Mlle G. LeMoine, 262, Parc Lafontaine, avant le 1er mars 1920. Merci!

La fête du 10 janvier au profit du Comité Central pour l'organisation de la "Journée d'Étude" fut un succès. Environ deux cents personnes étaient réunies à l'heure du thé dans les salles de l'École d'Enseignement Supérieur. Le concert fut très applaudi et plus d'une exprima le désir que ces réunions se répètent à l'avenir.

Nous remercions nos amies de leurs gracieux encouragement et de leur concours à l'œuvre des cercles.

Notre Courrier

Première semaine sociale au Canada. — Nos lectrices qui se sont déjà intéressées aux comptes-rendus des semaines sociales tenues en France dès 1904 et depuis en Hollande, en Espagne, en Italie, en Pologne, en Belgique, en Suisse et jusque dans l'Amérique du sud, apprendront avec plaisir que la première semaine sociale au Canada se tiendra à Montréal au mois de juin prochain. C'est sous les auspices de l'École Sociale Populaire que ces délibérations auront lieu. L'étude de l'Encyclique "Rerum Novarum" y sera approfondi dans des notes soigneusement préparés par des spécialistes dans les questions sociales..

S. C. P. R. — Ces initiales sont trop bien connues pour demander une interprétation. A la longue liste de bienfaits au crédit de la Société Catholique de Protection et de Renseignements vient s'ajouter celui du soin à donner aux prisonniers: aide matériel et appui moral aux infortunés qui, après leur sortie de prison, sont incapables de faire face, étant seuls, aux situations souvent difficiles qu'ils doivent surmonter afin de changer de vie.

Semaines Agricoles. — Le ministère de l'agriculture de Québec fera donner des conférences agricoles de la mi-janvier au commencement d'avril dans les campagnes. Ce projet qui promet d'être si avantageux pour nos cultivateurs le sera également pour leurs filles et leurs épouses car des cours de cuisine économique, de couture, d'aménagement domestique, de soins des malades et d'hygiène infantile seront donnés par des graduées des Ecoles Ménagères de la Province de Québec.

A cette louable entreprise nous souhaitons tout les succès qu'elle mérite.

Nominations féminines. — Depuis les commencement de janvier les journaux nous ont apporté la nouvelle que deux femmes ont été appelées à des fonctions publiques: ici au Canada, à Toronto, pour la première fois une femme, Mrs. L. A. Hamilton est élue échevin; en Angleterre la femme du Premier Ministre, Mrs. Lloyd George, est devenue magistrat dans les Pays de Galles, ou elle siège pour la première fois aux assises trimestrielles.

LIVRES A LIRE

L'obscur souffrance par Laure Conan (édit. Action Sociale Catholique, Québec.) — "Il n'importe pas qu'il soit large le sillon que nous devons tracer, pourvu que nous l'arrosions de nos sueurs, quelquefois de nos larmes et même de notre sang, si le devoir l'exige." Telle est l'épigraphe en tête de ce petit livre, professeur d'énergie et de foi profonde.



Nous traitons le cuir chevelu et la figure par le procédé le plus moderne le Générateur à Rayon violet de Branston.

Nous nous occupons spécialement de la fabrication des perruques, transformations, toupets, tresses et postiches en tous genres.

Satisfaction garantie

Mme ASSELIN

175 ouest, Av. Laurier, angle Mance
Tél.: St-Louis 4085

POULIN & CIE

VOLAILLES, GIBIERS, ŒUFS.
39. marché Bonsecours. — Tél. Main 7107



HARNAIS, VALISES,
SACS DE VOYAGE, SELLES.

LAMONTAGNE LIMITÉE

Bloc Balmoral, N.-Dame ouest

HENRI ST-PIERRE

BOUCHER
Beuf, veau, lard, saucisses, jambon, conserves,
volailles et légumes, beurre et œufs.
Tél. St-Louis 7993. 93 Ave. Laurier Est.

Rod. Carrière, Henri Senécal

Opticiens et Optométristes

207 Est, Rue STE-CATHERINE

Entre les rues Ste-Elisabeth et Sanguinet
MONTREAL



Assortiment complet de lorgnons lunettes, yeux artificiels, lunettes marine et d'opéra. Aussi un grand choix de Thermomètres, Baromètres de toutes sortes, Hygromètres et Boussoles.

Salons privés pour l'ajustement
des yeux artificiels.

CONSULTATIONS: A l'Hôtel-Dieu, par Rod. Carrière de 9.30 à 11 heures, excepté le mercredi et le samedi. Aux salons d'Optique, de 9 a.m. à 8 p.m., par Rod. Carrière de 1 p.m. à 5 p.m. Tél. Bell Est 2257.

Rendez-vous pris par téléphone

Nous Brotons. Nous Etampons.
Nous Perlons
Demandez toujours le meilleur coton
Français: M. F. A.

Raoul Vennat

642, S.-Denis. — Tél. Bell Est 3065
Nous vendons toute la Musique
Française

C.-J. GRENIER & Cie

Fabricants et Importateurs de Corsets. — Grand
choix de gants pour dames.
401-403 est. STE-CATHERINE MONTREAL.

TEL. UP 2187. TEL. Rés.: Up 1329

JOSEPH SAWYER

ARCHITECTE, MESUREUR et EVALUATEUR.
407. rue GUY. Montréal.

L.-G. St-Jean Compagnie Limitée

MEUBLES
20 ouest, Notre-Dame MONTREAL
Telephone Main 1756

La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social, 7 et 9, Place d'Armes, MONTRÉAL

Capital autorisé \$5,000,000,00
Capital payé et surplus \$3,000,000,00
Actif total: au-delà de \$31,690,000,00

La seule Banque en Canada ayant un Bureau de Contrôle pour son département d'Épargne.

L'Honorable Sir Hormisdas Lsporte, C. P., président de la banque.
Sir Alexandre Lacoste, président du bureau de contrôle.

Monsieur Tancrède Bienvenu, vice-président et directeur général.

Succursales à Montréal.

392 est. rue S.-Catherine, près S.-Hubert.
1022 — — — angle Dorion.
550 — — — à Maisonneuve.
848 ouest, rue Notre-Dame, angle Richmond.
1333 — — — — Vinet.
2120 — — — — S.-Henri.
346. rue Beaubien, angle S.-Valier.
742 est, rue Ontario, — Panet.
408 est, rue Rachel, — S.-Hubert.
103, rue Roy, (S.-Louis-de-France).
493, rue Bélanger, (S.-Arsène).
Boulevard Gouin, quartier AHUNTSIC.

HENRY BIRKS & SON Ltd.

PHILIPS SQUARE

Fabrication, réparation d'articles d'églises.
Insignes de société, Croix, etc.

Une spécialité de dorure et placage.
Commandes respectueusement sollicitées

MADAME CABANA

Assortiment de plumes de toutes sortes.
PLUMES PEINTES NETTOYÉES, ET FRISÉES
683 ouest NOTRE DAME TEL 257.

Edmond Archambault

PIANOS ET PHONOGRAPHS
Musique religieuse et musique profane
Tél. Est 1842. 312. STE-CATHERINE EST

A LOUER

L'auteur nous présente, dans la simplicité poignante qui la caractérise l'héroïsme d'une jeune fille qui accepte de sacrifier sa vie au salut de son père, victime de l'alcoolisme. La lutte est âpre contre tous les rêves de jeunesse, contre la fierté qui se révolte sous la honte qu'il faut partager. Mais une force surhumaine pénètre peu à peu l'âme qui s'est livrée à la charité divine. "Plaindre ne suffit pas, dit un jour la pauvre petite, il faut aimer". Et elle sut aimer, comme Jésus seul a pu l'enseigner à l'humanité aimer jusqu'à donner sa vie pour ceux qu'on aime... et qui n'en auront peut-être jamais de reconnaissance.

L'orphelinat catholique de Montréal. (imprimé au Devoir). par Marie-Claire Develuy, membre de la Société historique.

En racontant l'histoire de l'Orphelinat catholique, l'auteur a écrit une belle page de l'Histoire du Canada, de cette histoire intime et pittoresque trop peu connue du public. Malgré son titre un peu austère le petit volume, agrémenté de plusieurs gravures et d'une composition tout à fait agréable est-il fort à recommander.

L'Orphelinat Catholique date de 1832 et il est issu

d'une autre association qu'on nous fait connaître: "La Société des Dames de Charité" fondée en 1827. C'est dire que l'on assiste à toute les phases du développement de notre ville: qu'on pénètre au foyer de ces femmes fortes que furent nos aïeules et qui savaient allier les devoirs d'une si généreuse charité à ceux du foyer domestique; que l'on touche de près les misères qui se sont développées depuis près de cent ans dans les classes obscures de notre peuple.

Nulle plume ne pouvait mieux retracer, avec un souci plus scrupuleux du détail et une verve plus amusante, ces scènes de la vie d'autrefois.

De plus, en nous initiant aux difficultés et aux méthodes d'action de cette œuvre laïque, fondée par des personnes du monde, M^{lle} Develuy, ne peut manquer d'éveiller l'intérêt de ces lectrices. Etant à une époque où l'on fait appel si souvent au dévouement de l'élément laïque, nous ne saurions négliger de recueillir l'expérience précieuse qui vient d'être mise à notre portée, et interroger les pages documentées, d'une lecture si facile et si entraînante que nous devons à l'une de nos plus actives collaboratrices de la première heure.



NOUVEAUX COSTUMES POUR DAMES

Démonstration des plus charmantes des modes et de la qualité Fairweather.

FAIRWEATHERS LIMITED
RUE STE-CATHERINE PRES PEEL

Toronto MONTREAL Winnipeg

Maison FILIATRAULT
Nouveautés,
Tapis, Prélarts, Jouets, Poupées.
429-433, BOUL. S.-LAURENT, Montréal, P.Q.

VOUS trouverez tout ce qu'il vous faut chez

ALMY'S
LE PLUS GRAND MAGASIN DE MONTREAL

J.-A. TEASDALE & CIE
Lits de plume, matelats neufs et réparés
DÉSINFECTION de la PLUME par la VAPEUR
après les maladies contagieuses
157, VISITATION, Montréal — Tél. Est 1916

Faites vos achats à nos magasins et épargnez de l'argent.

Dupuis Frères

"Le Magasin du Peuple".

Rue S.-CATHERINE, angle S.-ANDRE

J.-A.-D. GODBOUT
PHARMACIEN

Angle Craig et Bonsecours, Main 3379.
— Craig et côte de la place d'Armes, Main 1853.
— S.-Catherine et Darling, Lasalle 1667.

**LAIT CLARIFIÉ ET
PASTEURISÉ
CREME, BEURRE
OEUF
CRÈME A LA GLACE**

J.-J. JOUBERT
LIMITÉE

975, rue SAINT-ANDRÉ

VIVE LA CANADIENNE

Parmi les qualités qui ont distingué nos mères canadiennes nous devons remarquer, entre autres, celle d'avoir été économes et leur en rendre hommage.

JEUNES FILLES, JEUNES MERES
qui êtes ici ce soir

Tenez à l'honneur de continuer ce bel exemple.

Pour pratiquer l'ECONOMIE il n'y a pas de moyen plus efficace que d'ouvrir un compte à

LA BANQUE D'ÉPARGNE

De la Cité et du District de
Montréal.

Nous vous réservons toujours le meilleur accueil quelques petites que soient les économies que vous voudrez bien nous confier.

Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.

Bureau Principal et seize succursales à Montréal. *Le gérant général,*
A.-P. L'Espérance.



HUDON HÉBERT & CIE Ltée

Importation en gros
Alimentation, vins, liqueurs
18, rue DeBresoles MONTREAL
CANADA

La Société coopérative de frais funéraires

242 est, rue Ste-Catherine — Téléphone Est 1235 — MONTREAL

Constituée en corporation par Acte du Parlement de la Province de Québec le 16 août 1895

ASSURANCE FUNÉRAIRE

Nouveaux taux en conformité avec la nouvelle loi des Assurances, sanctionnée par le Parlement de la Province de Québec, le 22 décembre 1916.

Système de Polices Acquittées ou Système de Polices à Vie entière.

Assurance pour Enterrements de la valeur en marchandises de \$50.00, \$100.00 et \$150.00

Fonds de réserve en garantie pour les porteurs de POLICES approuvé par le Gouvernement.

DÉPÔT DE \$25,000.00 AU GOUVERNEMENT

La première Compagnie d'Assurance Funéraire autorisée par le Gouvernement.

MAPPIN & WEBB LIMIT
BIJOUTIERS ET ORFÈVRES
353, O. STE-CATHERINE MONTREAL
Catalogue en français sur demande.

LAVIGNE WINDOW SHADE CO.
Fabricant de Stores, Persiennes Vénitiennes, Persiennes Rustiques, Draperies, Garde chaleur Moustiquaires. 219, rue BLEURY

Tél. Bell, Est 6400.

J.-B. BAILLARGEON

(Camionnages)

La plus grande organisation de transport
329 est, rue ONTARIO — — — Montréal.

Ponts EN OR ET T.F.L. **Dentiers** GOLD
Porcelaine EST 7403 DUST
Extraction absolument sans douleur
DR GASTON GUILLETTE
CHIRURGIEN-DENTISTE
187 ST-DENIS Ouvert tous les soirs

The Queen's Jubilee Laundry

CREVIER & FRERES, Props.

53-55-57-59 ouest, Av LAURIER angle St-Ubain
TELEPHONE EST 2220

Tout ouvrage garni en fourrure
une spécialité.

J.-E. PETITCLERC

Marchand-tailleur

POUR DAMES ET MESSIEURS

286 SAINT-DENIS

Edifice du Théâtre St-Denis EST 3595

G.-J. PAPILLON

Manufacturier de fourrures

Notre assortiment est le plus complet que vous puissiez trouver. 181 OUEST, AV LAURIER
Tél. St-Louis 104. Près avenue du Parc

P. LAFRANCE & CIE Limitée

184, rue S.-DENIS

En face de l'université Laval

Manufacturiers et Importateurs de haute nouveauté en manteaux, costumes, robes de toilettes, blouses, etc., d'une élégance et d'un chic incontestable.

A. DIONNE, FILS & CIE

Importateur, Epicerie de Choix
581 STE CATHERINE, Ouest,
Tél. Up. 2380.